



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2026.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 11

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 3 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRISON, Maire.

Présents : Michel FRISON, Marie BAILLARD, Amandine FIOT, Daniel ALLARD, Paul BASSA, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Vincent RICHE, Mélanie COURCIER.

Pouvoirs : Olivier CHIENNO donne pouvoir à Michel FRISON.

Michel MOYNIER donne pouvoir à Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY.

Absente excusée : Delphine THAENS.

Secrétaire de séance : Paul BASSA

N° 2026.26

Objet : Avis sur le Scot au titre des Personnes Publiques Associées

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le SCoT du Pays des Ecrins a été arrêté en date du 26 novembre 2025 par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays des Ecrins. Ce document fixe pour les 20 prochaines années les conditions d'aménagement du territoire du Pays des Ecrins en déclinant notamment les dispositions du SRADDET PACA. Il précise notamment les objectifs poursuivis ci-après. Conformément aux dispositions de la loi Climat et Résilience, intégrée dans le SRADDET PACA, le SCoT du Pays des Ecrins détermine la trajectoire Zero Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Stratégie de développement territorial

- Conforter le rôle de centralité de L'Argentière-La Bessée en développant les commerces, les services, les activités culturelles et sportives et en facilitant le tourisme de vallée ;
- Améliorer et développer les communes « portes du territoire » que sont La Roche-de Rame et Saint-Martin de Queyrières ;
- Affirmer la vocation touristique des communes d'altitude de Vallouise-Pelvoux et Puy Saint-Vincent

- Accompagner le développement des communes « villages » de Champcella, Freissinières et les

Vigneaux. **AR Prefecture**

005-210501227-20260312-2026_26-DE

Artificialisation des sols

Reçu le 16/03/2026

- ~~Maitriser l'étalement urbain et réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en lien avec la Loi Climat et Résilience ;~~
- Promouvoir une densité adaptée au contexte local et aux spécificités de chaque commune ;
- Favoriser et accompagner la réhabilitation des constructions existantes afin de limiter la consommation d'espace ;
- Être doté d'outils d'observation et d'analyse foncière (habitat et économie).

Habitat et démographie

- Définir les secteurs d'intervention foncières prioritaires et mettre en œuvre une politique en matière d'habitat visant à garantir l'équilibre territorial ;
- Revitaliser les centres-villes et les centres-villages ;
- Favoriser la mixité sociale et diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins de toutes et tous, dans un contexte de marché immobilier de plus en plus tendu ;
- Répondre aux besoins en logement des habitants permanents et des travailleurs saisonniers ;
- Adapter le parc de logements aux besoins et à la demande croissante des petits ménages pour répondre aux évolutions de la population (jeunes ménages et vieillissement de la population) ;
- Améliorer l'offre de logements existants en incitant la rénovation des logements dégradés et insalubres ;
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments en permettant notamment la rénovation des constructions.

Economie

- Définir une véritable stratégie de développement économique s'appuyant sur l'organisation développée à l'échelle communautaire, à savoir :
 - La filière bois en cours de structuration via des projets développés (ZA Le Villaret) ou en cours de développement (Projet de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt) en interface avec les territoires voisins ;
 - L'offre artisanale, commerciale et industrielle existante et en développement sur les secteurs du Planet, de Beauregard, des Sablonnières, au Villaret, du Pré du Faure, les Clots et la Champarie ;
 - La promotion des savoir-faire locaux et la valorisation des activités artisanales et agricoles via un projet de construction de Maison de l'Artisanat et de l'Agriculture sur la commune des Vigneaux ;
 - Le confortement de l'offre commerciale en lien avec le programme Petite Ville de Demain (l'Argentière-La Bessée) qui doit être prolongée dans le cadre du SCoT ;
 - Le tourisme avec le positionnement 4 saisons et la consolidation de l'offre hivernale et estivale, en s'appuyant sur les marqueurs identitaires du territoire ;

- Maintenir et favoriser les zones et outils d'exploitations agricoles nécessaires à l'économie locale et à l'entretien des paysages ;

001050122 action économique dédiée à l'exploitation des ressources naturelles et la production de matériaux locaux au sein des carrières existantes.
Recu le 16/03/2026

- Maintenir des unités commerciales tout au long de l'année pour assurer une vie locale.

Mobilité

- Poursuivre les démarches de réflexion et d'amélioration du réseau ;
- Mettre en œuvre un réseau de transports en commun permettant de répondre aux spécificités du territoire (faibles densités de population et forte affluence saisonnière) et de desservir les principaux sites habités et services publics ;
- Développer une planification globale et transversale de l'offre de transport intégrant les besoins de tous les publics (scolaires, touristes, travailleurs, habitants) ;
- Développer une offre multimodale articulée avec l'offre ferroviaire (entre Gap et Briançon) afin de faciliter l'accessibilité du territoire ;
- Favoriser le développement en matière de mobilités douces en :
 - Améliorant l'accès aux vallées d'altitude (vallée du Fournel, Ailefroide, Pré de Madame Carle, Dormillouse, Entre les Aygues, ...) ;
 - Assurant la poursuite du développement d'un réseau intercommunal de cheminements doux favorisant les liaisons entre les villages ;
 - Mettant en œuvre une sensibilisation sur la pratique du vélo ;
 - Développant les liaisons douces dans les hameaux ;
- Promouvoir une mobilité décarbonée pour l'accès aux domaines skiables d'altitude ; • Conforter la gestion du stationnement, notamment en période de forte affluence touristique ;
- Mettre en place des structures/ équipements en faveur de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (par exemple : aire de covoiturage, réseau de covoiturage et/ou d'autopartage, ...).

Services et équipements

- Permettre la rénovation et l'adaptation des équipements publics liés à l'enfance et la petite enfance ;
- Développer des équipements publics adaptables et modulables pour répondre aux fluctuations des effectifs qui dépendent de la croissance démographique, des saisons et des évolutions sociétales ;
- Améliorer les performances énergétiques des équipements publics pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- Mutualiser des services communs à l'échelle de l'intercommunalité (comme par exemple une cuisine centrale) ;
- Soutenir l'animation de la vie sociale ;
- Soutenir les acteurs de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie ;

- Favoriser le développement des communications numériques dans tous les aménagements, travaux et constructions futurs ;

005 Confirmer la présence de services publics sur le territoire (accompagnement, mutualisation, numérique).

AR Préfecture

Recu le 16/03/2026

Cadre de vie et paysage

- Veiller au maintien de la qualité des paysages et des espaces de renommée nationale et internationale, notamment le Parc National des Ecrins ;
- Préserver le cadre de vie du territoire dans ses différentes composantes (paysage, architecture, agriculture, écologie...) tout en permettant un développement maîtrisé et harmonieux. Environnement et développement durable
- Prévoir un développement urbain en adéquation avec les ressources (eau potable, canaux d'irrigation notamment) et les capacités du territoire (assainissement, défense incendie, etc...) ;
- Favoriser l'installation d'infrastructures permettant la production et la consommation d'énergies renouvelables (réseau de chaleur urbain, microcentrales électriques, turbinage, panneaux photovoltaïques, etc...) ;
- Préserver les continuités écologiques aussi bien terrestres qu'aquatiques ;
- Favoriser l'économie circulaire et permettre notamment le développement de sites de gestion, recyclage et valorisation des déchets ;
- Intégrer les risques naturels dans les projets d'aménagement et assurer la protection des biens et des personnes.

Tourisme

- Rénover et réhabiliter les lits touristiques et assurer un renouvellement suffisant notamment par des programmes neufs pour maintenir la capacité d'accueil du territoire et répondre à la demande de la clientèle en matière de qualité et diversité des hébergements ;
- Conforter l'activité touristique orientée vers les activités de pleine nature tout en la diversifiant ;
- Diversifier l'activité touristique vers des activités patrimoniales et culturelles ;
- Adapter le territoire aux nouvelles pratiques et demandes des visiteurs ;
- Prévoir un développement touristique au service des habitants permanents et de la vie locale :
 - Anticiper et éviter les conflits d'usages entre les habitants, professionnels agricoles et visiteurs,
 - Préserver l'environnement et les paysages en aménageant des secteurs adaptés à l'accueil des touristes ;
- Permettre le développement de l'ensemble du territoire en assurant des liaisons de qualité et efficaces aux sites majeurs, et ce en lien avec les territoires voisins ;
- Assurer la pérennité de l'ensemble des pôles touristiques du territoire ;
- Permettre la réalisation de projets touristiques structurants à l'échelle communautaire (UTN) ;

- Ailefroide, les mines d'argent, plateaux des Essarts...);

☞ S'engager dans une démarche d'éco

Reçu le 16/03/2026

Par courrier reçu en date du 21 janvier 2026, conformément aux dispositions de l'article L143-20 du code de l'urbanisme, la commune est sollicitée pour émettre un avis sur le projet de SCoT.

Dans ce cadre, compte tenu du travail collaboratif étroit menée par la communauté de communes du Pays des Ecrins avec les différentes communes, M. Le Maire propose d'émettre un avis favorable sans réserve et observations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Donnent un avis favorable au Scot au titre des personnes publiques associées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire Michel FRISON

Sens du vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10

